

AVANT-PROPOS

Quelle peut être l'utilité pratique d'un traité des devoirs des coroners de la nature de celui que nous offrons aujourd'hui au public ?

Considéré à un point de vue général, ce traité peut avoir de l'intérêt s'il renseigne suffisamment les lecteurs sur les sources du droit et la loi généralement adoptée en semblable matière, et sur les exceptions au droit commun, déterminées spécialement dans les statuts propres aux provinces et territoires de la Puissance du Canada.

Or, après avoir examiné attentivement les statuts des différentes provinces et des différents territoires de la Puissance, nous avons noté fidèlement, dans un chapitre particulier, les lois d'exception au droit commun anglais tel qu'il existait, lors de la cession de notre pays à l'Angleterre.

Cette nomenclature générale des lois exceptionnelles, faite en quelques lignes et aperçue rapidement dans son ensemble,